



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**ANNEXE 1 AU FORMULAIRE CERFA N° 14998\*02  
LISTE DES CANDIDATS AU CONSEIL MUNICIPAL**

**A REMPLIR PAR LE CANDIDAT TÊTE DE LISTE  
OU SON REPRESENTANT**

**dans le cadre d'une déclaration de candidature au second tour des élections municipales 2020, uniquement  
pour les communes de 1 000 habitants et plus**

(Art.L. 225 du code électoral; L. 2121-2; du code général des collectivités)

Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**. Pour connaître le nombre plafond autorisé de candidats pour votre commune, veuillez vous référer à la note explicative.

Nom de la commune : .....

Titre de la liste : .....

Nom et prénom(s) du candidat <sup>1</sup> - (suivi de la nationalité pour les candidats ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France)	H <sup>2</sup>	F <sup>2</sup>	Candidature à un siège de conseiller communautaire <sup>3</sup>
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			

<sup>1</sup> Les nom et prénom(s) du candidat renseignés sont ceux qu'il souhaite indiquer sur les bulletins de vote.

<sup>2</sup> Cocher la case correspondante. La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

<sup>3</sup> Cocher si la personne est candidate aux sièges de conseillers communautaires. Pour les élections municipales en Nouvelle-Calédonie, cette colonne ne sera pas renseignée.

14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
21.			
22.			
23.			
24.			
25.			
26.			
27.			
28.			
29.			
30.			
31.			
32.			
33.			
34.			
35.			
36.			
37.			
38.			
39.			
40.			
41.			
42.			
43.			
44.			
45.			
46.			
47.			
48.			
49.			

50.			
51.			
52.			
53.			
54.			
55.			
56.			
57.			
58.			
59.			
60.			
61.			
62.			
63.			
64.			
65.			
66.			
67.			
68.			
69.			
70.			
71.			